

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 AVRIL 2022, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur Simon Deschênes, Maire	
	Madame Myriam Belley	conseillère district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Simon Lemieux	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Richard Bujold	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Josée Latour	trésorière
	Madame Sylvie Lepage	Greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

- 22-04-114      1.- Adoption de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 22-04-115      2.- Acceptation de la soumission pour réparation Centre de plein air de la Haute-Gaspésie
- CONSIDÉRANT les travaux nécessaires au Centre de plein air de la Haute-Gaspésie relatifs à la rénovation de la galerie, en excluant le côté nord.
- CONSIDÉRANT les soumissions pour la fourniture du bois traité reçues des fournisseurs suivants : J.D. Lafontaine, BMR et Matériaux Gosselin.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission la plus basse, soit celle de BMR au montant de 24 765,26\$, taxes incluses.
- ADOPTÉE
- 22-04-116      3.- Ouverture du poste d'opérateur de machinerie lourde - régulier, temps plein (départ à la retraite)
- CONSIDÉRANT le départ à la retraite le 10 avril 2022 de Serge Chenel au poste d'opérateur de machinerie lourde, régulier à temps complet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde, régulier à temps complet, pour le service des travaux publics, suivant les conditions prévues à la convention collective des syndiqués.

ADOPTÉE

22-04-117

- 4.- Embauche de Dan Laflamme au poste d'opérateur de machinerie lourde, poste régulier, temps plein

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie lourde selon la résolution 22-03-079.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche de Dan Laflamme au poste d'opérateur de machinerie lourde et ce, à partir du 25 avril 2022, aux conditions de la convention collective syndiquée en vigueur.

ADOPTÉE

22-04-118

- 5.- Approbation de l'ordre de changement n°1 Roy et Duguay pour ANS Tour AWOS - réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté qu'il était impossible de réparer la tour AWOS existante tel que prévu au devis, une tour neuve a été exigée.

CONSIDÉRANT l'ordre de changement n°1 du projet de réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1 modifiant le contrat de l'entrepreneur ANS pour la Tour AWOS selon la directive de chantier n°C-05 de Stantec au montant de 109 294,54 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la firme Stantec, M. Marco Rocha, d'approuver cet ordre de changement.

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'ordre de changement n°1 tel que présenté.

ADOPTÉE

22-04-119

- 6.- Approbation de l'ordre de changement n°1 Roy et Duguay pour demandes additionnelles - réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1

CONSIDÉRANT les demandes additionnelles, les corrections aux plans et devis et les conditions de chantiers, des directives de chantiers ont dû être apportées durant les travaux.

CONSIDÉRANT l'ordre de changement n°2 du projet de réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1 pour des demandes additionnelles selon les directives de chantier n°C-01 à C-04 et C-06 de Stantec ajoutant au contrat de l'entrepreneur un montant de 62 674,43 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation des ingénieurs de la firme Stantec, Messieurs Marco Rocha et Stephen Twardawa d'approuver cet ordre de changement.

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'ordre de changement n°2 tel que présenté pour un montant total de 62 674,43 \$.

ADOPTÉE

**La conseillère Myriam Belley arrive à la réunion.**

- 22-04-120            7.- Autorisation de paiement n°5 révisé à Roy et Duguay - réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport lot 1
- CONSIDÉRANT la résolution 21-05-136 acceptant la soumission des Entreprises Roy, Duguay et associés au montant forfaitaire de 2 217 441,72 \$, excluant les taxes, pour la réhabilitation de la piste 14-32 et mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts – lot 1.
- CONSIDÉRANT l'ordre de changement n°1 au montant de 109 294,54 \$ avant taxes et l'ordre de changement #2 au montant de 62 674,43 \$ avant taxes.
- CONSIDÉRANT la facture n°4905 d'un montant de 288 577,67 \$ avant taxes acceptée par la résolution 22-02-058 et le crédit n°4904 d'un montant de - 334 239,76 \$ avant taxes de Roy, Duguay et associés.
- CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 5 % et de 10 % sur les changements et les paiements antérieurs totalisant à ce jour un montant de 221 335,05 \$.
- CONSIDÉRANT la recommandation du paiement #5 révisé de Stantec au montant de 331 792,17 \$ incluant les taxes.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n°5 révisé aux Entreprises Roy, Duguay et associés au montant total de 331 792,17 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36-723.

ADOPTÉE

- 22-04-121            8.- Adoption d'une politique de développement des collections de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville adopte une politique de développement des collections pour la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne dans le but de développer, d'organiser et de maintenir une collection locale de grande qualité, équilibrée et répondant aux besoins de la communauté.
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance et approuve le projet de politique de développement des collections préparé par Mme Monique Campion, directrice de la Culture, Mme Denise Coulombe et Mme Julie Pelletier, commis à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adopte la politique de développement des collections de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 22-04-122            9.- Adoption d'une politique d'élagage de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville adopte une politique d'élagage afin de guider le personnel de la bibliothèque municipale dans le processus d'évaluation et d'élagage des collections afin d'assurer un travail méthodique et d'orienter la prise de décision quant aux ouvrages à conserver ou à rejeter.
- CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance et approuve

le projet de politique d'élagage préparé par Mme Monique Campion, directrice de la Culture, Mme Lise Fillion et Mme Julie Pelletier, commis à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts adopte la politique d'élagage de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

22-04-123

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cg

\*\*\*\*\*